

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 524 954 Dinars et un résultat net de la période de 72 867 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 28 Janvier 2015

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 985 955,859	1 475 810,779
	a- Actions et droits rattachés		1 221 140,212	866 364,357
	b- Obligations et valeurs assimilées		641 148,192	567 070,372
	c- Autres valeurs		123 667,455	42 376,050
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	538 998,607	375 744,457
	a- Placements monétaires		147 273,798	147 582,024
	b- Disponibilités		391 724,809	228 162,433
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 524 954,466	1 851 555,236
	<u>PASSIF</u>		<u>27 307,191</u>	<u>26 022,864</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 388,293	8 969,413
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 918,898	17 053,451
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 497 647,275</u>	<u>1 825 532,372</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.5	2 481 380,529	1 808 234,297
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>16 266,746</u>	<u>17 298,075</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,724	8,960
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 257,022	17 289,115
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 524 954,466	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>	<u>7 837,423</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		0,000	27 606,595	0,000	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 727,867	30 455,669	7 837,423	30 725,337
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 417,334</u>	<u>5 593,357</u>	<u>1 250,124</u>	<u>6 811,591</u>
Total des revenus des placements		<u>9 145,201</u>	<u>63 655,621</u>	<u>9 087,547</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.7	<u>-6 393,295</u>	<u>-23 157,130</u>	<u>-5 773,893</u>	<u>-22 595,358</u>
Revenu net des placements		<u>2 751,906</u>	<u>40 498,491</u>	<u>3 313,654</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2 Autres charges	3.8	-7 534,102	-30 324,223	-5 766,310	-23 509,720
Résultat d'exploitation		<u>-4 782,196</u>	<u>10 174,268</u>	<u>-2 452,656</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		4 854,175	6 082,754	815,723	301,066
Sommes distribuables de la période		<u>71,979</u>	<u>16 257,022</u>	<u>-1 636,933</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 854,175	-6 082,754	-815,723	-301,066
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		12 730,280	-56 921,987	-13 168,609	-60 370,062
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		67 869,829	132 051,322	-21 141,104	-6 385,311
Frais de négociation		-2 951,287	-4 738,421	-1 700,683	-4 552,034
Résultat net de la période		<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>	<u>-38 463,052</u>	<u>-54 319,358</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>	<u>-38 463,052</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 782,196	10 174,268	-2 452,656	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 730,280	-56 921,987	-13 168,609	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67 869,829	132 051,322	-21 141,104	-6 385,311
d- Frais de négociation	-2 951,287	-4 738,421	-1 700,683	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>0,000</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>639 625,730</u>	<u>607 979,563</u>	<u>82 666,652</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	703 398,282	940 759,601	100 039,030	511 610,937
- Capital	643 000,000	856 800,000	91 000,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	55 007,326	76 111,539	8 047,956	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	5 390,956	7 848,062	991,074	5 425,709
b- Rachats	63 772,552	332 780,038	17 372,378	483 134,326
- Capital	59 400,000	304 400,000	15 800,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 838,284	25 756,221	1 397,422	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	534,268	2 623,817	174,956	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	712 492,356	672 114,903	44 203,600	-46 808,328
Actif Net				
a- En début de période	1 785 154,919	1 825 532,372	1 781 328,772	1 872 340,700
b- En fin de période	2 497 647,275	2 497 647,275	1 825 532,372	1 825 532,372
Nombre d'actions				
a- En début de période	16 740	17 052	16 300	16 801
b- En fin de période	22 576	22 576	17 052	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	110,632	110,632	107,056	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	14,85%	4,29%	-8,08%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2014	% l'Actif
Actions		<u>1 229 200,109</u>	<u>1 221 140,212</u>	<u>48,36%</u>
ADWYA	8 500	65 498,450	69 470,500	2,75%
ARTES	12 617	84 634,149	100 948,617	4,00%
BIAT	1 500	85 288,737	118 132,500	4,68%
CARTHAGE CEMENT	92 000	285 760,696	223 284,000	8,84%
MONOPRIX	8 000	145 551,697	175 472,000	6,95%
SIMPAR	883	42 431,930	49 579,567	1,96%
SOTIPAPIER	21 000	111 803,180	103 656,000	4,11%
SOTRAPIL	5 030	43 515,730	44 535,620	1,76%
SOTUVER	13 930	82 032,360	73 271,800	2,90%
TAWASOL	80 000	70 226,750	59 600,000	2,36%
TPR	12 156	57 733,030	52 489,608	2,08%
TUNIS RE	15 070	154 723,400	150 700,000	5,97%
Titres OPCVM		<u>123 695,445</u>	<u>123 667,455</u>	<u>4,90%</u>
ALYSSA	1 065	108 622,545	109 031,505	4,32%
UNIVERS	150	15 072,900	14 635,950	0,58%
Obligations des Sociétés		<u>180 052,989</u>	<u>180 519,400</u>	<u>7,15%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	80 000,000	80 466,411	3,19%
BHSUB07	300	52,989	52,989	0,00%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	100 000,000	3,96%
Emprunts d'Etat		<u>446 585,833</u>	<u>460 395,587</u>	<u>18,23%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 892,463	2,93%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,01%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	5,25%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	8,06%
Produits divers		<u>716,274</u>	<u>233,205</u>	<u>0,01%</u>
INTERCALAIRE CIL 2014-2	1	716,274	233,205	0,01%
TOTAL		<u>1 980 250,650</u>	<u>1 985 955,859</u>	<u>78,65%</u>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	<u>0,000</u>	<u>27 606,595</u>	<u>0,000</u>	<u>25 556,199</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>7 727,867</u>	<u>30 455,669</u>	<u>7 837,423</u>	<u>30 725,337</u>
Revenus des obligations privées	1 552,524	5 955,680	195,837	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 175,343	24 499,989	7 641,586	30 124,949
TOTAL	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>	<u>7 837,423</u>	<u>56 281,536</u>

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 538 998,607 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	147 273,798	147 582,024
Disponibilités		391 724,809	228 162,433
Total		538 998,607	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	147 273,798	5,83%
Total placement BTCT			142 831,297	147 273,798	5,83%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 417,334	5 593,357	1 250,124	6 811,591
TOTAL	1 417,334	5 593,357	1 250,124	6 811,591

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 388,293	8 969,413
	Frais de gestionnaire	2 373,618	873,446
	Frais de dépositaire	399,275	730,311
	Frais de distributeurs	3 615,400	7 365,656

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	20 918,898	17 053,451
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	-0,001	168,000
	Redevance CMF	211,415	156,176
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	20 707,484	16 729,275

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	856 800
* Nombre de titres émis	8 568
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	304 400
* Nombre de titres rachetés	3 044
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 672 114,903 dinars.
Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2014 est de 22 576 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>856 800,000</u>	<u>856 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-304 400,000</u>	<u>-304 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>120 746,232</u>	<u>137 012,978</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 921,987	-56 921,987
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	132 051,322	132 051,322
- Frais de négociation.	-4 738,421	-4 738,421
- Régularisation des sommes non distribuables	50 355,318	50 355,318
- Sommes distribuables		16 266,746
<u>Capital fin de période au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 497 647,275</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 16 266,746 DT contre 17 298,075 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	9,724	8,960
Résultat d'exploitation	10 174,268	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	6 082,754	301,066
Total	16 266,746	17 298,075

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	6 393,295	23 157,130	5 773,893	22 595,358
Rémunération du gestionnaire	2 373,618	8 438,800	2 058,527	8 127,201
Rémunération du dépositaire	401,976	1 471,867	371,548	1 446,852
Rémunération des distributeurs	3 617,701	13 246,463	3 343,818	13 021,305

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 534,102	30 324,223	5 766,310	23 509,720
Redevance CMF	527,474	1 875,303	457,450	1 806,051
Services bancaires et assimilés	0,000	650,885	0,000	641,344
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 006,628	27 798,035	5 308,860	21 062,325

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.